

Compte rendu :	
Date de rédaction	04/11/2025
Date de validation	21/11/2025
Date de diffusion	21/11/2025

COMPTE RENDU de la réunion du 0)3/11/2025 à 19h en	visioconférence Teams
---------------------------------	---------------------	-----------------------

Membres du Bureau : Daniel LAFITTE, Président Patient Marceau FAGET, technicien Site internet
Daniel LAFITTE, Président Frédérique MERLE, Secrétaire Générale Sébastien CHOPLIN, Trésorier adjoint Fabienne HABRIOUX, Secrétaire Générale adjointe Laurent URVOIS, Vice-président Ronan TASTARD, Vice-président Techniciens: Catherine ADERKAOUI François GREHAN Dominique LAURENT Dominique MASSICOT

Secrétaire de séance : Dominique Massicot/Catherine Aderkaoui

N°	Objet	Discussions / décisions	Suivi/référent
1	Point budgétaire	 Prévision d'atterrissage pour la fin de l'année : + 9 600 €. Moins de charges que prévu et produits à peu près équivalent au prévisionnel (+ 1000 €). Incertitudes sur les charges liées aux actions sportives d'ici la fin de l'année (hébergement, déplacement, restauration). Attention, il faudra reporter sur 2026 une partie des quotes-parts des licences de 15 mois prises en 2025 → à déduire du bénéfice prévu (soit pour l'instant – 3342 €). 	Sébastien Choplin Catherine Aderkaoui
		Vigilance à avoir sur les bilans des actions subventionnées (si le montant des charges prévues n'est pas atteint, il faut rendre une partie de la subvention). Cette problématique concerne notamment les actions « handi » → recenser les clubs investis dans le « handi » pour un soutien financier du CR (prise en charge de frais d'encadrement).	
2	Dossier Région	 Dépôt avant le 31/12/2025. ≥ 2 types d'action : actions structurantes et actions de développement. > Volonté de poursuivre et développer les actions « handi » et « féminisation ». ⇒ Réunion spécifique « dossier Région » lundi 10 novembre à 19h. Sollicitation des commissions pour propositions d'actions. 	Catherine Aderkaoui
3	Projet de développement	 ➢ Obligation de joindre le projet de développement au dossier de demande de subvention ANS. ➢ Projet fédéral finalisé fin 2025. ➢ Objectif : présenter le Projet du CRCKNA à l'AG du 7 mars. ➡ Réunion de travail le 10 janvier 2026 à Talence. 	
4	Terrain des Eyzies	 Facture du loyer 2025 envoyée en recommandé le 2 octobre (+ remboursement des frais juridiques engagés pour recouvrement loyer 2024). Aucun paiement à ce jour. ⇒ Envoi d'une mise en demeure en RAR en reprenant le modèle de courrier de l'avocat. 	Fabienne HABRIOUX Catherine Aderkaoui
5	Conventions en cours	Convention CRCKNA/club de Pau (liée à la convention Sarrailh) pour l'entretien du bassin du Pont d'Espagne : proposition d'une convention prévoyant le versement au club de Pau de 20 % des indemnités	

		 Activité et composition des commissions : → Solliciter les commissions afin d'identifier précisément les référents et membres. 	
6	Divers	 Soirée des bénévoles organisée par le CROS le 18 décembre avec remise de trophées : sollicitation des ligues et comités régionaux pour proposer des candidatures avant le 21/12/2025. Proposition : Alain Cavrel dans la catégorie « bénévole engagé depuis au moins 50 ans », Yon Dandonneau dans la catégorie « bénévole jeune régional », Le club d'Uzerche dans la catégorie « clubs contribuant activement au développement du sport ». 	Catherine Aderkaoui
		 → Relance à faire auprès de Pascal Bonnetain, Président de la FFCK pour l'établissement d'une convention. → Prévoir une facturation du CD 65 pour le premier semestre 2025 (à enregistrer en comptabilité). 	
		 Convention CDCK 65/FFCK/CROCK/CRCKNA pour la prise en charge des frais de représentation au sein de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne → jusqu'au 30/06/2025, c'est le salarié du CD 65 qui assurait cette mission, les charges de personnel inhérentes étant facturées à part égale entre le CRCKNA, le CROCK et la FFCK → Pas de retour de la FFCK sollicitée pour une prise en charge totale (puisque bénéficiaire d'une subvention AEAG) – FFCK en attente de la demande formelle du CROCK de proposer un nouveau représentant en remplacement du salarié du CD 65. 	Dominique Massicot
		 Convention proposée par le SIAV pour l'entretien de la Vézère : DRAJES et FFCK sollicitées pour avis → DRAJES très réservée sur la signature de cette convention, pas de retour de la FFCK → aucune suite à donner à cette proposition de convention. 	
		 Matériel freestyle : 2 conventions proposées au club de Bernos Beaulac et Parc Aquasport → en attente du retour des conventions signées. Matériel kayak polo : convention de mise à disposition du CDCK 64 arrivée à échéance, matériel plus utilisé par la structure → remise en état du matériel par le CD 64 et information à toutes les structures de sa disponibilité. 	Catherine Aderkaoui
		Conventions de mise à disposition de matériel :	
		• Convention CRCKNA/CDCK 16 précisant les modalités de délégation de la gestion du groupe slalom au CD $16 \rightarrow$ en cours de signature.	Catherine Aderkaoui
		compensatoires annuelles perçues par le Comité. Le club demande une part de 50 $\%\to$ maintien du remboursement des frais réellement engagés sur présentation des factures.	

• Factures FFCK frais juridiques en attente : réclamation auprès de la FFCK après réception fin 2024 de deux factures de frais juridiques pour la réplique du Moulin Grenier (600 €) et le mémoire ampliatif de la Drone (600 €) → pas de réponse, solliciter de nouveau Pascal Bonnetain.	Dominique Massicot
 Suivi présence salariés → Utilisation d'un tableau planning accessible à tous (salariés et élus). Mise en application immédiate. 	
 Colloque entraîneur: budget à finaliser, risque de non-participation si coût trop élevé pour des bénévoles (au-delà de 200 €) → relance auprès des clubs. 	Dominique Massicot
 Retour d'enquête sur les structures de location autonome au sein des CRCK, diffusé par la FFCK : étude à analyser pour la réalisation de notre projet de développement. 	
 Réclamation d'Eléna Penot pour non-validation par la FFCK de ses diplômes MFPC et CQP obtenus en 2025 → sollicitation de la FFCK pour éclaircissement. 	Dominique Laurent
• Challenge jeune régional : demande du club d'Uzerche sur les conditions de mise à disposition des salariés du comité => mise à disposition gracieuse à étudier selon les besoins du clubs (nombre de salariés et de jours de mise à disposition) et les soutiens financiers (CD, département, mairie).	
 Contraventions pour excès de vitesse avec le trafic basé à Pau : désignation obligatoire des conducteurs auprès des impôts → 2 jeunes conducteurs de 18 et 19 ans → non-respect du règlement intérieur. 	

La séance est levée à 22h15

Le Président Daniel LAFITTE La Secrétaire Générale Frédérique MERLE